



Recouvrement de créance suite à liquidation judiciaire

Par **podokin**, le **23/01/2012 à 15:37**

Bonjour, rn Associé d'une SCI, nous avons contacté une entreprise d'aménagement extérieur pour la réalisation d'un parking, accès enrobé, etc.. Etant bloqué pour une partie des travaux par des formalités administratives, l'entrepreneur a accepté d'effectuer rapidement une partie des travaux et de terminer une fois les formalités résolues. Lorsque nous l'avons recontacté 7 mois plus tard, il nous a appris qu'il était en retraite mais après renseignements, nous nous sommes aperçus que son EURL était en liquidation judiciaire. Il a tout de même eu la bonté de nous donner les coordonnées d'un autre entrepreneur capable de terminer les travaux. Mais après devis, il nous restait environ 1800 € à régler et le nouveau devis est de 7400 € pour terminer les travaux. Nous nous sommes alors immédiatement portés créanciers auprès du liquidateur judiciaire, réclamant la différence soit 5600 €. N'ayant pas de nouvelles, je me suis permis d'appeler le liquidateur judiciaire m'informant de la non solvabilité et donc que la créance ne sera pas remboursée. rn Existe t il un recours pour pouvoir recouvrir ce dû ? rn Merci d'avance pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **23/01/2012 à 16:40**

bjr, rnc'est le principe de la liquidation judiciaire. les créanciers qui ont déclaré leurs créances, sont remboursés dans un ordre prévu par la loi (créanciers privilégiés) tant qu'il reste de l'argent pour le faire. rn à chaque liquidation judiciaire il reste des créanciers impayés. rncdt

Par **podokin**, le **23/01/2012** à **18:14**

Ok, Merci quand même